



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :
égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Umuada Igbo Nigeria, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'autonomisation des femmes autochtones

L'autonomisation désigne le processus par lequel les gens prennent le contrôle des facteurs et des décisions qui façonnent leur vie. Elle permet aux gens d'augmenter leurs moyens, d'améliorer leurs qualités et de renforcer leurs capacités afin de s'ouvrir des portes, de trouver des partenaires, de se bâtir des réseaux et/ou de faire porter leur voix afin de prendre le contrôle de leur vie. Dans la plupart des sociétés nigérianes, notamment chez les Igbos, les hommes ont tendance à être placés au-dessus des femmes. La société igbo n'est pas totalement homogène. Il existe une certaine diversité en termes de culture, de dialectes et de convenances, mais la plupart des communautés igbos sont patriarcales et les garçons sont considérés comme supérieurs aux filles. L'attitude patriarcale renforce la subordination des femmes, laquelle se manifeste dans les domaines social, politique et économique, où les hommes des sociétés igbos exercent une domination sur les femmes. Il en est ainsi car le patriarcat constitue un ensemble de relations sociales avec un socle qui permet aux hommes de dominer les femmes. De fait, le patriarcat définit la répartition du pouvoir et des ressources au sein de la famille de telle sorte que les hommes détiennent ces cartes maîtresses, si bien que les femmes se retrouvent impuissantes et dépendantes. Cette situation alimente le déséquilibre de la relation entre les hommes et les femmes, lequel gravite autour de trois grandes dimensions : inégalité en termes de statut, inégalité en termes de pouvoir et inégalité en termes d'accès aux/contrôle des ressources.

Les statistiques sur l'éducation ont été utilisées en tant qu'indicateur de l'inégalité entre les sexes, contraire à l'autonomisation des femmes, au Nigéria. Le recensement mené en 1991 par le Gouvernement fédéral du Nigéria a révélé que 61 % de la population féminine du Nigeria (41 millions) ne disposait pas de propriété intellectuelle. En 1965, les filles ne représentaient que 37,75 % de la population dans les écoles primaires et que 9% des étudiants inscrits en premier cycle. En termes absolus, on recensait 138 334 étudiants masculins pour 50 652 étudiantes dans les universités du Nigéria pour cette période. Les difficultés rencontrées par les filles s'expliquaient par la perception des qualités inhérentes à chaque sexe par la société.

Il est donc devenu essentiel d'autonomiser les femmes autochtones du Nigéria afin de réduire la vulnérabilité et la dépendance des femmes dans tous les domaines de la vie. En outre, un récent rapport de la Banque mondiale (2001) identifie l'égalité des sexes comme un objectif de développement en soi et comme un moyen de favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et de promouvoir une meilleure gouvernance. La promotion de l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif de développement est fondée sur un double argument : d'une part le fait que la justice sociale constitue un aspect important du bien-être humain et qu'elle mérite à ce titre d'être recherchée ; d'autre part le fait que l'autonomisation des femmes constitue un moyen de parvenir à d'autres fins. C'est un raisonnement double du même type en faveur du soutien de l'autonomisation de la femme qui a été adopté dans les déclarations formulées lors de plusieurs conférences internationales de haut niveau au cours de la dernière décennie (ex. : Programme d'Action de Beijing, déclaration et résolution de Beijing +5, programme d'action du Caire, Déclaration du Millénaire et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). Du fait de leur participation historique aux activités de subsistance telles que l'agriculture, les femmes nigérianes possèdent depuis toujours un sens de

l'innovation, un savoir-faire et une expérience qui peuvent être mis à profit en vue d'une croissance inclusive et d'une prospérité nationale durable. Abuja mise sur un développement accéléré de l'entreprise, en partant depuis les microstructures, pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de son ambition intime, qui est de propulser le pays parmi les 20 premières puissances économiques du monde d'ici à 2020. Il ne fait aucun doute que la réalisation de ces objectifs dépend en grande partie de la capacité du Nigéria à tirer parti des capacités de ses femmes autochtones et de s'en servir de moteurs pour une croissance durable. Les perspectives de croissance future du Nigéria sont donc inéluctablement liées au statut de ces femmes et à sa capacité à tirer parti comme il se doit de leur considérable potentiel économique.

L'autonomisation des femmes autochtones exige le développement des femmes en termes de politique, de réformes sociales et de puissance économique. Cela conduira au développement des communautés et, à terme, au développement du pays dans son ensemble. Par conséquent, la voie à suivre pour l'autonomisation de la femme nigériane consiste tout simplement à s'occuper des points suivants :

- L'éducation est un puissant outil pour l'émancipation et l'autonomisation des femmes. Le principal facteur qui peut, à lui seul, apporter une amélioration incroyable au statut de la femme dans toute société est l'éducation. L'éducation doit absolument permettre aux femmes d'approfondir leurs connaissances sur le monde, mais aussi les aider à acquérir le statut, l'estime de soi, la confiance, le courage et la force intérieure nécessaires pour relever les défis de la vie. Elle les aide aussi à se procurer un emploi, à apporter leur contribution au revenu familial et à atteindre ainsi un statut dans la société. Les femmes instruites peuvent jouer un rôle équivalent à celui des hommes dans l'édification d'une nation. Par conséquent, il est indéniable que l'éducation autonomise les femmes. En dépit d'interventions vigoureuses de groupes de femmes internationaux, de critiques féministes, de garanties constitutionnelles, de lois de protection et des efforts sincères déployés par le gouvernement à tous les niveaux, par le biais de divers mécanismes et programmes, pour améliorer le sort des femmes, l'éducation et l'autonomisation des femmes demeurent une énigme pour diverses raisons. Les rapports 2003 et 2005 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) indiquent que le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 54 % et que le Nigéria risque toujours de ne pas atteindre l'objectif « éducation pour tous ». La progression de l'éducation des femmes dans les zones rurales reste encore très faible. Cela signifie que de nombreuses femmes sont encore illettrées, faibles, retardées et exploitées.
- Accès aux services publics tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui sont essentiels au développement. Les femmes ont souvent plus de difficultés à accéder aux services dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit.
- Les femmes sont souvent sous-représentées dans les administrations publiques. Le Gouvernement devrait s'efforcer de veiller à ce que les femmes aient réellement voix au chapitre dans toutes les institutions de gouvernance, depuis l'appareil judiciaire jusqu'à la fonction publique, en passant par le secteur public et la société civile, afin qu'elles puissent participer sur un pied d'égalité avec les hommes au dialogue public et à la prise de décisions. La participation des femmes à la prise de décisions est bénéfique pour les femmes, les hommes, les enfants, les communautés et les nations.

- Réformes juridiques garantissant l'égalité des droits des femmes à la propriété et au contrôle des ressources financières. Au Nigéria, l'inégalité entre les sexes s'agissant de la terre et de la propriété est intimement liée à la pauvreté et à l'exclusion des femmes. Parmi les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au contrôle et à l'utilisation des terres ainsi que d'autres ressources de production, citons des normes juridiques inadaptées et/ou leur mise en œuvre inefficace aux niveaux national et local, ainsi que les comportements culturels discriminatoires, comme dans le Sud-Est, où la culture igbo empêche les femmes d'hériter de la propriété de leur père ou de leur mari si elles n'engendrent pas d'enfant de sexe masculin. Dans de nombreuses communautés, les disparités entre les sexes s'agissant de la terre et des droits de propriété sont liées aux postulats selon lesquels les hommes, en tant que chefs de famille, contrôlent et gèrent la terre. Cela sous-tend implicitement que les femmes sont incapables de gérer efficacement des terres, que les droits de propriétés donnés aux femmes sont « perdus et cédés à une autre famille » en cas de mariage, de divorce ou de décès (de l'homme), et que les hommes assurent la sécurité financière des femmes. L'accès des femmes à la terre et aux droits de propriété, ainsi que leur capacité à utiliser et contrôler ces derniers sont essentiels pour leur garantir le droit à l'égalité ainsi qu'à un niveau de vie suffisant. Ces réformes garantissent la capacité des femmes à subvenir à leurs besoins quotidiens et à ceux de leur famille, et à surmonter certains des défis les plus difficiles de la vie.
- Réformes sociales destinées à réserver un traitement respectueux aux femmes et à garantir leur participation utile au développement de leur famille et de leur communauté.
- Mise en place d'initiatives spéciales dans le domaine de l'entreprise qui mettent l'accent sur une participation authentique des femmes dans des projets rémunérateurs et versent des indemnités adéquates pour compenser leurs contraintes socioculturelles, économiques et juridiques.
- Refonte des dotations budgétaires et des dépenses de l'État afin d'améliorer l'égalité entre les sexes, et de promouvoir une participation accrue des femmes dans les activités entrepreneuriales nouvelles et existantes.
- Renforcement de la collaboration entre les femmes et les institutions financières, les organes politiques et les organismes d'aide par le biais de modèles novateurs qui tiennent compte de leur manque de formation officielle et de compétences professionnelles spécialisées.
- Amélioration de la communication et de la coopération entre les femmes chefs d'entreprise dans les secteurs connexes afin d'aider à la création de pôles de ressources et à la mise en commun de compétences et de soutien technique.
- Amélioration de la transparence sur les questions relatives aux femmes au niveau de l'État et au niveau fédéral au moyen d'une évaluation objective des programmes officiels.

Elles décrivent, dans les grandes lignes, les efforts nécessaires à l'autonomisation et l'inclusion des femmes autochtones dans le processus de croissance durable. Malgré leur condition passée et actuelle, les femmes nigérianes détiennent la clef de la prospérité du pays sur le long terme.